



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

Déclaration de la Commission Exécutive, vendredi 19 février 2021

L'UD CGTFO 22 dénonce les « dispositifs massifs d'aides publiques pour préserver les emplois ».

Nous dénonçons la charité faite aux travailleurs et, par ricochet, le gain insolent offert aux actionnaires et aux capitalistes.

Les salariés combattent localement les conséquences de la politique menée par le gouvernement au niveau national. C'est donc aussi, à ce niveau, que la réponse doit être portée. Aussi, il est de la responsabilité de notre confédération de garder le cap des revendications du dernier Congrès de Lille et sur ces bases, de proposer des perspectives dont la grève interprofessionnelle, visant à rassembler et à concentrer la lutte.

La Commission exécutive de l'Union Départementale FO des Côtes-d'Armor, réunie le 19 février 2021, constate que de nombreux syndicats FO sont mobilisés, avec les salariés, pour défendre les salaires, les conditions de travail et contre les licenciements.

Devant la multiplication des attaques contre les travailleurs et leurs droits, les syndicats Force Ouvrière sont à la lutte dans les Côtes-d'Armor.

Mobilisation au Conseil départemental. Le syndicat FO des agents territoriaux appelle à la grève le 15 février avec la CGT, Solidaires et la CFDT, contre « *la suppression de 25 postes, dont 22 sur les routes et 3 postes dans l'administratif* ».

Non à la destruction des services publics via "une réserve citoyenne" à St-Brieuc et ailleurs. Le service public, c'est l'égalité des droits des citoyens ; seuls les fonctionnaires dans le cadre du statut peuvent garantir le professionnalisme, la réserve et la neutralité qui s'imposent ; le bénévolat, c'est du travail gratuit, alors que pour FO, tout travail mérite salaire. « *Nous voulons des moyens pour assurer correctement nos missions de services publics* ».

Enfants, personnels et établissements scolaires en danger.

Le directeur académique refuse d'embaucher 64 accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH), pourtant notifiés par la maison du handicap. Grâce à l'appel initié par FO, et suivi par les organisations CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA-Education 22, et les associations ALMA 22, APEDYS 22, Autisme 22, FCPE 22, la mobilisation s'organise avec un rassemblement devant la préfecture le 23 février à 15 heures pour le « *recrutement immédiat des AESH manquants* ».

Après une grève massive le 1^{er} décembre puis le 19 janvier, les assistants d'éducation (AED) se battent actuellement pour la « *titularisation de plein droit au sein de l'Éducation Nationale de tous les AED en poste qui le souhaitent, c'est-à-dire, mettre fin à la période maximale de 6 ans d'exercice (5 CDD renouvelables)* » et tout un ensemble de revendications.

Le 3, puis le 11 février, les écoles, enseignants, parents, élus, se mobilisent contre une avalanche de fermetures de classe et pour les ouvertures nécessaires. Le vœu présenté par FO au comité technique pour « *l'annulation de tous les projets de fermeture de classe, le recrutement de personnels et la création des postes statutaires nécessaires pour qu'aucune classe ne dépasse 20 élèves, le recrutement de tous les accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) manquants* » a été voté par FO, CGT, FSU et UNSA, seule la CFDT s'abstenant.

Pour l'augmentation des salaires. Le 26 janvier, les sages-femmes, avec le syndicat FO de l'hôpital de Saint-Brieuc, font grève pour « *la reconnaissance d'un véritable statut médical et une revalorisation salariale à hauteur de nos responsabilités* ». Ce même syndicat, avec les syndicats publics et privés de la santé et de l'action sociale FO 22 avait manifesté pour l'amélioration et l'extension du Ségur au secteur social et médico-social en décembre.

La solution pour l'UD FO 22, construire et gagner sur les revendications !

Dans tous les secteurs, ces mobilisations sont engagées par les syndicats FO avec les salariés et dans l'unité syndicale quand c'est possible. La CE soutient totalement ses syndicats. Dans le contexte d'attaques généralisées contre les salariés et leurs droits – emplois, salaires, service public – et contre les libertés individuelles et collectives, attaques décuplées dans le contexte de la crise sanitaire, **la CE appelle l'ensemble des syndicats FO à agir ainsi pour la satisfaction des revendications.**

La CE dénonce les conséquences désastreuses du chômage de masse, du chômage partiel, la multiplication des emplois précaires, du temps partiel imposé. **Elle réclame l'arrêt immédiat des licenciements, l'arrêt des remises en cause des droits du travail, l'abandon de la réforme de l'assurance chômage comme du projet de « système universel de retraite par points ».**

Dans l'ensemble de la fonction publique, il faut un véritable plan d'urgence à la hauteur des besoins, des recrutements statutaires, massifs et immédiats dans les secteurs hospitaliers, du médico-social, dans l'enseignement, aux finances publiques, dans les collectivités territoriales, à la Poste, etc ...

Face à la propagation du covid-19, la CE exige la création de moyens à la véritable hauteur des besoins, tout de suite, pour assurer réellement la protection de tous.

La CE affirme à nouveau que les dispositions sanitaires ne doivent pas conduire à porter atteinte aux droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et rappelle que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel. FO condamne la politique du gouvernement qui utilise la crise sanitaire pour détruire l'ensemble des acquis des travailleurs.

La CE exige le retrait total du projet de loi « sécurité globale », l'abrogation des trois décrets élargissant les possibilités de fichages par la police, et le retrait du projet de loi sur le séparatisme dit « confortant les principes républicains ».

Chaque semaine, l'UD FO 22 et ses syndicats reçoivent des salariés menacés de licenciement, ceux des TPE sont particulièrement touchés. Pour défendre au mieux les salariés des TPE, notamment au conseil des prud'hommes, **la CE invite tous ses syndiqués à voter et à faire voter FO lors des élections TPE du 22 mars au 6 avril.**

Organiser la nécessaire mobilisation pour stopper la régression sociale !

L'UD aide et se tient prête à aider tous ses syndicats du privé et du public qui sont confrontés à une accélération des licenciements ou à des mises en chômage partiel qui plongent les salariés concernés dans une insupportable précarité au regard des milliards déjà versés aux patrons des grandes entreprises. Le rapport de l'OXFAM mentionne que la fortune des plus riches a progressé de façon exponentielle (plus 8,5% par rapport à 2018), soit 1% de la population détient 99% de la richesse. Les 10 hommes les plus riches du monde ont vu leur fortune totale augmenter de 540 milliards de dollars depuis mars 2020.

Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO et nos représentants dans les Côtes-d'Armor, **la CE de l'UD FO 22 appelle l'ensemble de ses syndicats et sections syndicales à continuer à réunir leurs instances et leurs adhérents pour établir les revendications, à informer largement les salariés, à organiser la mobilisation pour la satisfaction de ces revendications.**

Nous constatons, que les confédérations se font aspirer dans une « union sacrée » qui facilite les coups du gouvernement et impuissante les travailleurs.

La CE demande donc la tenue d'un CCN extraordinaire au plus vite, afin que notre confédération, engagée dans la lutte de classe, en vertu de la Charte d'Amiens, aborde la nécessaire question de la grève interprofessionnelle.

Résister, revendiquer, reconquérir !

Vive l'indépendance syndicale, vive la Cgt-Force Ouvrière !

A l'unanimité moins 5 abstentions